



Éditorial	2
L'histoire des luttes des mineurs d'Uranium de 1953 à 1991 dans le Sud de la Loire-Atlantique	3 > 15
Il y a 50 ans, les ETDA de Saint-Nazaire dans un long conflit victorieux	16 > 21

La disparition de Roger Rousselot	22 > 23
La CGT en fête	24

Notre couverture :

Les cahiers de l'Institut d'Histoire Sociale Mines-Energie - Septembre/Novembre 2013

Nous venons de vivre une période électorale sans précédent et le résultat nous promet des jours difficiles. Les salarié(e)s et les retraité(e)s vont devoir se mobiliser pour faire reconnaître leur droit à une vie décente, ainsi que leurs droits au travail, face au monde de la finance sans état d'âme. Nous aurons besoin de toutes les forces militantes et des salariés pour cela et l'IHS répondra présent.

L'Assemblée générale de l'IHS, qui s'est tenue au mois de mars, a décidé de revenir, en 2018, sur les luttes de mai 68 dans notre département. Luttes qui avaient permis de grandes avancées sociales que nous devons rappeler au monde politique et au patronat sans modération. Mais nous y reviendrons, plus longuement dans un prochain cahier.

Celui que vous allez découvrir, retrace les luttes jusqu'à la fermeture, des mines d'uranium dans notre département ainsi que ceux limitrophes. Les camarades du syndicat ont fait un excellent travail. Et nous espérons que cela donne envie à d'autres syndicats de se pencher sur leurs archives pour les faire vivre et sur leur histoire pour la faire connaître. Nous sommes disponibles pour les aider.

Nous revenons aussi sur une autre lutte marquante, celle des grèves de 67 dans la métallurgie.

Par ailleurs, nous rendons hommage à notre camarade Roger Rousselot, récemment disparu.

Nul doute que vous prendrez plaisir à lire ce cahier.

Nous vous retrouverons à la fête des retraités du 7 septembre à La Génestrie au Gavre.

Très bel été à tous.

Directrice de Publication
Marie-Claude ROBIN

Conception et impression
Imprimerie CGT 44

Marie-Claude Robin

L'HISTOIRE DES LUTTES DES MINEURS D'URANIUM DU CEA ET DE LA COGEMA DE 1953 À 1991 DANS LE SUD DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Introduction

Ouverture de la Division Minière de Vendée en 1953.

C'est en créant le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) après la deuxième guerre mondiale, que la France devient une nation maîtrisant l'énergie nucléaire tant sur le plan énergétique que militaire.

Pour maîtriser cette énergie, il fallait d'abord trouver de l'Uranium dans notre pays. C'est ainsi que début 1946 est créé le service des Recherches et Exploitations Minières.

Les premiers géologues et prospecteurs sont envoyés sur les Massifs de type primaires granitiques.

Les Divisions minières de la CROUZILLE dans le Limousin, et du FOREZ sont créées respectivement en 1953 et 1956.

La vie des mines d'Uranium en France a été courte comparée à celle par exemple des mineurs de charbon.

La Division minière de Vendée restera en exploitation de 1953 à 1991.

C'est dans le Massif granitique appelé le Batholite de Mortagne que l'Uranium de notre région sera exploité, avec comme sites miniers principaux la Mine de la Commanderie, et de la Chapelle Largeau dans les deux sèvres, mais surtout la Mine de l'Ecarpière sur la commune de Gétigné (44) ainsi que la mine du Chardon sur la Commune de Gorges (44).

D'autres petits sites, souvent à ciel ouvert, ouvriront en Vendée, Maine

et Loire, ainsi qu'en Loire Atlantique avec la Mine de Pen-Ar-An sur la Commune de Piriac Sur Mer.

En 1953, le contexte est assez euphorique car la Division minière de Vendée embauche à cadence accélérée. **En 1955**, l'effectif est de 350 agents, il atteindra plus de 600 agents dans les années 1975-1980.

Au départ, les défections sont très nombreuses, les conditions de travail sont pénibles. C'est dans l'eau, et sous l'eau qui court et qui suinte de partout. Le matériel est mal adapté.

Cette main d'œuvre est sortie de la petite industrie locale, mais surtout du monde agricole. Une vingtaine d'anciens mineurs des mines de Charbon et de Fer sont venus renforcer l'effectif.

Les salaires à l'époque ce sont ceux des petites mines privées, certains perdent plus de 40 % de leur salaire antérieur (par rapport aux CDF), mais ce même petit salaire, c'est beaucoup plus pour les anciens ouvriers agricoles et de la petite industrie locale.

Le début de l'histoire syndicale.

Des syndicats CGT étaient déjà présents dans les mines d'Uranium du Forez (03), du Limousin (87), ainsi qu'à Grury (71) en 1956.

Le 11 Mars 1956, les représentants CGT de ces trois divisions minières se réunissent à Moulins autour d'ALBERT BALDICIT. Lors de cette réunion, il est décidé de ne plus laisser le

monopole syndicale à la CFTC sur la division de Vendée.

Une petite section syndicale CGT verra le jour sur le siège de l'Ecarpière. ANDRÉ SCHUMAN sera le premier représentant CGT de la Division minière de Vendée à participer à une entrevue avec la direction du CEA.

Les acquis seront très importants, notamment l'alignement des salaires sur les Charbonnages de France.

En 1957, le premier délégué mineur CGT, ROLAND RAUTUREAU sera élu sur le secteur Ouest (ECARPIERE).

1958 : Le comité de moulins, qui deviendra par la suite le Comité de coordination CGT des mineurs d'Uranium se réunira le 27 et 28 Août. Le nouveau secrétaire du syndicat CGT Vendée ROGER DANOT participera à cette réunion.

ROGER DANOT marquera de son empreinte l'histoire Sociale des luttes des mineurs d'Uranium.

ROGER DANOT a été embauché au CEA le 31/05/1955. Il avait été révoqué des charbonnages de France lors des grandes grèves de 1952. Il était mineur de fond dans les houillères du centre midi au puits de Rochebelle. Raflé par la police sur un piquet de grève en février 1952, Roger effectuera 9 jours de prison.

Il a été, à l'époque, le seul à avoir fait condamner les charbonnages de France pour licenciement abusif par un jugement des prud'hommes d'ALES le 25 Avril 1952, et confirmé aussi en cour d'appel correctionnel de Nîmes la même année.

C'est bien dans cette année 1958 que le vent a tourné.

La revendication principale était la mise en place comme aux Charbonnages de France, d'une prime d'encouragement à la production pour l'ensemble des personnels. Une action dont la date ne fut pas fixée était cependant décidée pour l'ensemble des divisions minières.

En effet, dans le but de trouver un terrain d'entente, (la CFTC obtenait à l'époque encore 313 voix aux élections de la sécurité sociale minière contre 128 pour la CGT) après avoir exposé nos revendications et nos propositions aux responsables de la CFTC, il n'y eu aucune réponse négative de leur part mais aucun engagement précis.

Mais le 2/09/1958, la CFTC, sans concertation, déclenche la grève générale en Vendée. Une forte délégation CFTC venant des puits du secteur EST, est venue envahir le carreau de la mine de l'Ecarpière à Gétigné. Ce sera l'échec, ils ne seront pas suivis.

Une assemblée générale intersyndicale des plus houleuses fut organisée dans la foulée à Mortagne sur Sèvre (le siège social du CEA de Fleuriais). Des accrochages sévères eurent lieu. Les représentants CGT feront front et exposèrent leurs arguments et les enseignements qu'il fallait tirer de la situation créée : sabotage de la grève en Vendée, sans aucune information et sans aucune coordination avec les autres divisions minières.

Cette provocation et l'échec de la grève fut durement ressentie. Dès la

fin de la réunion le vent avait tourné. Elle fut très lourde de conséquences antagonistes.

Ces événements seront déjà les germes de l'éclatement de la CFTC, elle ne s'en remettra jamais.

Dans son sermont, lors de la célébration de la messe du dimanche matin, le curé de Boussay pestera contre l'implantation dominante de la CGT sur le siège minier de l'Ecarpière.

La direction du CEA prendra de suite la mesure de la nouvelle donne, tant sur le plan local que national. À la réunion du 25/09/1958, suite à ces troubles syndicaux qui avait tant perturbé le climat en Vendée par ce renversement du rapport des forces, la direction du CEA acceptait une PEP (prime encouragement à la production) de 5 % immédiatement et de 5 % pour la fin de l'année.

Dans la foulée des événements, une partie des syndiqués CFTC et de leurs militants rejoindra la CGT notamment sur le puits de la Commanderie (commune du Temple 79). Gérard Champain deviendra le responsable CGT de ce puits et par la suite exercera les fonctions de délégué mineur du Secteur EST. Avec Roger Danot du secteur Ouest, ils deviendront les deux principaux dirigeants du syndicat CGT Uranium Vendée, et ils participeront activement à la bonne marche du comité de coordination des mineurs d'Uranium du CEA dans notre pays.

1959 : Projet de fermeture de la division de Vendée

Au CEA, depuis sa création, il nous semblait qu'il ne pouvait y avoir de véritable indépendance nationale sans autonomie énergétique, celle-ci basée sur une solide industrie atomique nationale qui incluait en conséquences

les efforts industriels, scientifiques, et plus tard en corollaire le volet militaire.

La dévaluation de Décembre 1958, les ambitions spéculatives des grands groupes miniers partenaires majoritaires dans leurs associations avec le CEA qui leur avait mis le pied dans l'étrier, ont provoqué une crise interne aux recherches et exploitations minières. Il sera prévu de réduire la production de plus de 20 % avec en conséquence le projet de fermeture des mines en Vendée.

Notre syndicat engagea l'action par l'information d'abord afin de mobiliser le personnel. Des actions ponctuelles furent engagées ; Une plate-forme d'entente fut trouvée avec la direction soucieuse de pérenniser son œuvre et de conserver une main d'œuvre maintenant hautement qualifiée dont elle savait qu'elle en aurait besoin dans un avenir certain. Ainsi, il y eu des mutations vers les autres divisions minières, mais aussi un programme du CEA concernant les essais nucléaires, permettra à beaucoup de mineurs, de partir pour le creusement de tunnels au Sahara et dans le Pacifique avec des rotations de deux mois, et des salaires trois fois supérieurs aux métropolitains.

Cette situation durera plusieurs années, et la Division de Vendée sauva sa peau.

Notre travail syndical ne s'en trouva pas perturbé, et les adhésions à la CGT ont toujours progressées.

1963 : Solidarité avec les grèves dans les charbonnages de France.

Sous cette lame de fond qui souleva les charbonnages, nous avons été complètement submergés, nous qui commençons juste à barboter. À l'initiative du syndicat Vendée, des contacts furent pris et des déplace-

ments entre les divisions minières du CEA eurent lieu. Le constat fut fait qu'au risque de s'auto détruire, la grève générale illimitée de l'ensemble des mineurs d'Uranium du CEA était impossible. Il fut laissé à chacun le soin de voir avec l'ensemble des personnels les formes d'action les mieux adaptées pour marquer à la fois notre solidarité avec les mineurs des charbonnages et mettre en avant nos propres revendications.

Sur notre division minière, un arrêt de travail de deux heures en début de chaque poste fut très suivi jusqu'à la fin du conflit.

1968 :

Nous nous sommes assignés le même parcours qu'en 1963, chaque jour, sur les deux heures de grève en début de chaque poste, les délégués CGT réunissaient les mineurs afin d'établir un véritable cahier de revendications en étroite relation avec le

Chaque mineur recevra un document élaboré par le comité de coordination correspondant à l'ensemble de ces revendications. Ce cahier de revendications était qualifié d'utopique, il représentait quelque chose d'énorme, d'irréaliste, 700 Francs de salaire de base (référence huile Lesieur V O) de l'époque, tant il était novateur ; Mais il était l'expression raisonnée des besoins d'une population de mineurs aux prises à des conditions de vie de travail complètement déphasées avec le contexte de l'époque.

1974 Première grande grève

C'est le conflit, il débouche après deux semaines de grève illimitée et totale sur l'ensemble des trois divisions minières.

Les acquis sont nombreux, notamment en ce qui concerne l'obtention pour le personnel ouvrier des mêmes avantages en nature que le personnel

ans, mais l'équivalence énergétique quelque soit le mode de chauffage utilisé (charbon, gaz, électricité, bois, et ce dans le rapport statutaire, sur l'équivalence des 2500 litres de fuel accordés à l'époque pour la zone climatique de la Division minière de Vendée.

Les accords de fin de grève prévoyaient aussi le paiement partiel des jours de grèves, la révision des classifications en stagnation depuis 10 ans, qui devait permettre l'accès à l'échelle 7 et 8 des ouvriers mineurs. **Mais cette promesse ne sera jamais tenue, elle sera le détonateur de la deuxième grande grève en 1975.**

1975-1976 : Le début de l'embauche de la 2^{ème} génération de mineurs.

À partir de 1974, et jusqu'en 1985 les mines d'Uranium du CEA, puis de la COGEMA ensuite après juin 1976, ont embauché afin de remplacer les départs en retraite de la première génération.

Pour mettre en place les nouvelles grilles de déroulement de carrière, de nombreuses réunions eurent lieu sur les divisions minières entre la direction et le comité de coordination CGT sans que rien ne pouvait se faire.

Après des semaines et des semaines de discussions ce fut l'échec. A l'époque, il existait un fossé énorme entre le déroulement de carrière des ouvriers et celui des personnels d'encadrement. En fait, le personnel ouvrier restait confiné dans les échelles 4, 5, et 6, et l'échelle 3 étant celle du SMIG de l'époque alors que les agents de maîtrise débutaient leur carrière à l'échelle 9 !

Le 12 novembre 1975, la Grève débutera d'abord sur les puits et carrière de la division de Vendée.



programme revendicatif du dernier congrès fédéral adapté à notre situation. Ce cahier, reprenait le temps de travail, les salaires, les heures supplémentaires, les avantages en nature, l'hygiène et la sécurité, les œuvres sociales, les libertés syndicales.

d'encadrement, c'est-à-dire la gratuité du chauffage dans les rapports définis dans le statut du mineur en y apportant une innovation : la référence à la gratuité, ce n'est plus l'indemnité compensatrice obtenue au fil des

Après maintes discussions entre les syndiqués, il nous est venu l'idée que seuls les chefs de chantiers feraient la grève du minage et des tirs. C'était la grève des boute-feux, ce qui évitait la grève générale, avec parallèlement la solidarité envers eux. Tous avaient compris que l'obtention de la catégorie 7 pour les chefs de chantiers ferait avancer aussi les seconds qui étaient à la catégorie 5 et ainsi de suite.

Pendant trois semaines, les puits de l'Ecarpière (Gétigné), du Chardon (Gorges) et de Commanderie étaient complètement paralysés.

Toute cette mobilisation posait le problème des relations humaines dans l'entreprise et que la direction ayant renié ces engagements, nous avions botté la balle dans son camp.

Au service des mines à Nantes, le chef de la division de la CROUZILLE déclarera : il y a de l'argent, cette action que vous menez et qui paralyse tout coûtera ce qu'elle coûtera mais il n'y aura jamais de promotion des chefs de chantiers de la catégorie 6 à la 7.

Une semaine plus tard, la direction lockoute le personnel en chômage forcé et ce jusqu'à nouvel ordre. D'autre part, le CEA remet en cause le droit de grève en adressant en recommandé une lettre de licenciement conditionnel à tous les chefs de chantiers. Les lettres seront remises au syndicat qui les retournera en bloc au chef de la Division de Vendée.

Après un comité de coordination dans le limousin, la grève s'étendra aussi aux ouvriers du jour en Vendée et à l'ensemble des puits de la division de la Crouzille.

Il faudra l'occupation de 7 mineurs au fond de la mine (au puits de Fanay dans le limousin) pour qu'enfin, après 50 jours de grève, le 19 Janvier 1976 la direction se décide à négocier. Les acquis seront très importants, Michel

Verrier, un des secrétaires de notre fédération écrira dans le travailleur du Sous- Sol du 9 Février 1976

MINEURS D'URANIUM : ILS ONT GAGNÉ

Un conflit aux racines profondes

Les mineurs d'Uranium, par leur magnifique grève, viennent de tourner définitivement une page de leur histoire. Ils en sont pleinement conscients et rien, au C.E.A., ne sera plus jamais comme avant. Puissent les représentants de la Direction ne pas douter de cela et agir en sorte que leur comportement s'inspire de cette vérité, et que les erreurs grossières qu'ils ont commises ne se renouvellent pas, sinon de durs conflits s'ouvriront à nouveau dont ils porteront également l'entière responsabilité.

En effet, jusqu'à présent, les choses se passaient en quelque sorte en « famille ». Puis, cette méthode débouchant toujours sur des abus de direction à tous les niveaux, vint la grève d'octobre 1974 où les mineurs, outre l'acquis concret qu'ils en retireraient, reprenaient le travail avec des engagements formels sur la revalorisation des avantages en nature ouvriers. Ces engagements pris par le directeur des productions, M. Tanager, furent déclarés nuls quelques mois après sur pression du gouvernement. Ce reniement venait, de plus, à une époque où, pour la mise en place de la nouvelle grille des salaires, la Direction ne tenait pas suffisamment compte de nos observations. Enfin, en décrétant arbitrairement l'octroi de rappels à certains travailleurs et en privant du bénéfice d'autres (qui pouvaient aussi bien y prétendre), la Direction mettait le feu aux poudres.

En définitive, et pour schématiser afin d'éviter un article-fleuve, les responsables au niveau du C.E.A., les chefs de division et leurs proches collaborateurs avaient oublié que les travailleurs en 1978 n'admettent plus l'injustice ; exigent l'amélioration de leurs salaires et conditions de travail, sont conscients de ce qu'on leur doit.

La vie a apporté des changements profonds... Les masses ont progressé dans l'analyse des situations, la conception de la société, la volonté d'être considérés à part entière, sur des critères précis. C'est nous semble-t-il, une des raisons principales du conflit qui vient de s'apaiser.

On peut considérer également que la lutte des classes s'aiguise suite aux difficultés causées par le pouvoir actuel, ses effets motivent des réactions puissantes des couches laborieuses dont les mineurs sont un des plus beaux fleurons. Ce phénomène est enrichi par l'apport de jeunes embauchés, génération qui ne peut raisonner comme les anciens, plus conditionnés, moins motivés peut-être en leur fin de carrière pour les actions d'envergure, bien que l'on ait retrouvé, à la Crouzille et en Vendée, un bloc homogène des nouveaux et des anciens qui ne s'est jamais dessoudé. Ces derniers, d'ailleurs, en plus de leur évolution naturelle, agissaient aussi comme une espèce de revanche sur un passé de « trop de docilité malgré l'injustice ». Riche amalgame qui a permis la victoire.

Le pouvoir, d'ailleurs, s'il est responsable de cette situation, apporte indirectement de l'eau au moulin de la compréhension des masses les plus exploitées. Ne calme-t-il pas, contraint et forcé par leur mécontentement, qu'il faut revaloriser le travail manuel et réduire les inégalités sociales. Or, il y a loin de la parole aux actes, ce qui ouvre les yeux des travailleurs et les motive pour l'action.

Bref, nous souhaitons, comme nous l'avons indiqué maintes fois durant les négociations, que la Direction comprenne qu'il en est terminé de son bon vouloir, du choix de droit divin, des applications arbitraires, des décisions unilatérales. L'intérêt de tous demeure dans des règles dont l'application doit se faire dans un esprit d'honnêteté et de justice. Sera-t-on capable de se pénétrer de cela à la Direction du C.E.A. ? Sera-t-on capable de mettre au pas ceux qui, au niveau des divisions, n'auront pas compris ces changements nécessaires et contribueront à appliquer à leur guise les décisions arrêtées ?

Nous osons espérer que les vertus de l'action menée auront des prolongements bénéfiques en ce sens. Sinon, les travailleurs sauront une fois encore mettre au diapason ceux qui tenteraient d'oublier.

Vive donc l'action magnifique des mineurs d'uranium. Qu'ils soient persuadés que, d'ores et déjà, rien n'est plus comme avant et que leur grève, en plus des acquis importants qu'elle a permis, a crevé un abcès, ce qui sera salubre et bénéfique à tous.

par Michel VEYRIER
Secrétaire de la Fédération
Nationale du Sous-Sol C.G.T ;

LES ACQUIS DE LA GRÈVE DE 1975-1976.

Comme on peut le constater, à la lecture ci-dessous, le mouvement a permis d'obtenir d'importants acquis dont certains avec rappel. C'est donc un grand succès qu'ont forgé, par leur grève, les mineurs d'uranium, succès qui les porte à la tête du peloton des mesures favorables dans la profession minière, y compris par rapport aux Charbonnages.

Déroulement de carrière des ouvriers d'abattage et de creusement

Échelle 4 : Le personnel ouvrier recruté à l'échelle 3, s'il est titularisé, est reclassé à l'échelle 4 à l'issue du stage de probation de 6 mois. Cette mesure prend effet au 1^{er} juillet 1975 et concerne donc les ouvriers recrutés au plus tôt le 1^{er} janvier 1975. (Il y aura donc rappel pour ceux embauchés depuis le 1^{er} janvier 1975).

Échelle 5 : le reclassement à l'échelle 5 intervient après un délai maximum de 12 mois ; il est toutefois subordonné à un essai probatoire : Compte tenu des délais nécessaires à la mise en place de ces essais, les dispositions transitoires suivantes sont prévues :
- pour les agents ayant au minimum 1 an d'ancienneté à l'échelle 4 au 1^{er} janvier 1976, le reclassement à l'échelle 5 interviendra sans essai probatoire à cette date ;
- pour les agents qui justifieront 1 an d'ancienneté à l'échelle 4 entre le 1^{er} Janvier 1976 et la mise en place des essais, le reclassement à l'échelle 5 interviendra sous réserve d'un essai effectué sur les lieux de travail et dans les conditions habituelles de travail.

Échelle 6 : **a)** L'ouvrier classé échelle 5 est pavé sur la base de l'échelle 6.
b) L'ouvrier accède à l'échelle 6 après 5 ans d'ancienneté dans l'échelle 5 sauf avis défavorable du chef de service. Il peut toutefois bénéficier d'une promotion plus rapide (3 ans en échelle 5 au lieu de 5 ans) s'il réussit un essai professionnel d'accès à l'échelle 6. Cet essai comprendra obligatoirement une épreuve théorique et une épreuve pratique.
c) S'il remplit les fonctions de chef de chantier, l'ouvrier est promu à l'échelle 6 à l'expiration d'un délai de 3 ans d'exercice de ces fonctions valant essai professionnel.
d) le passage de l'échelle 6 est auto-

matique après 18 ans d'ancienneté totale dans la filière.

Échelle 7 : **a)** L'ouvrier qui a réussi l'essai professionnel visé ci-dessus en b accède à l'échelle 7 après 10 ans de fonction comme ouvrier mineur qualifié en échelle 6, sauf avis défavorable du chef de service.
b) Pour l'ouvrier n'ayant pas réussi cet essai professionnel, le passage à l'échelle 7 s'effectue, sauf avis défavorable du chef de service :
- après 15 ans de fonction comme ouvrier mineur qualifié en échelle 6 ;
- après 23 ans d'ancienneté totale dans la filière, dont 3 ans en 6.
c) S'il remplit les fonctions de chef de chantier, l'ouvrier est payé sur la base de l'échelle 7 et promu à cette échelle à l'expiration d'un délai de 6 mois d'exercice de ces fonctions valant essai professionnel.

Échelle 8 : L'ouvrier est promu à l'échelle 8 après 10 ans de fonction à l'échelle 7 à condition d'occuper depuis au moins 2 ans un emploi classé à l'échelle 7 et sous réserve d'une épreuve pratique de contrôle des connaissances. En outre, les mesures suivantes seront prises :
- les ouvriers mineurs qualifiés accèdent dans les conditions habituelles aux échelles correspondant aux emplois qu'ils occupent ;
- les dispositions relatives aux ouvriers d'abattage et de creusement sont applicables aux ouvriers mineurs qui occupent depuis 6 mois au moins un emploi dans les filières correspondantes.

Les essais visés ci-dessus seront définis, mis en application et contrôlés par une commission paritaire direction-syndicats. Pour les reconstructions de carrière prévues ci-dessus en échelle 6 (d) et 7 (b), les années passées comme ouvrier mineur dans d'autres entreprises seront pris en considération.

Polyvalence des ouvriers qualifiés de métier (fond et jour)

a) En ce qui concerne le protocole signé le 4 novembre 1975 avec l'ensemble des organisations syndicales et qui reprend intégralement, à leur demande, les dispositions en vigueur aux Charbonnages de France. Il a été admis que les « familles » ou « métiers » énumérés à l'article de ce texte sont bien des métiers considérés comme différents. C'est ainsi qu'il a été précisé que seront considérés comme métiers différents : chaudronnerie, tuyauterie, soudure.

b) Pour prétendre à la polyvalence, l'ouvrier doit être capable d'exercer effectivement deux métiers différents. Outre sa qualification dans le premier métier, l'ouvrier doit être capable d'effectuer les opérations requises pour l'exercice du second métier. La preuve de cette capacité est apportée par une probation consistant en un essai professionnel pour le passage de l'échelle 5 à l'échelle 6. Toutefois, pour les agents recrutés avant le 1^{er} janvier 1971 et ayant soit 15 ans d'ancienneté, aux 45 ans d'âge (pour le jour) ou 40 ans d'âge (pour le fond), la probation est limitée à l'exécution d'épreuves pratiques telles qu'elles sont définies par une commission paritaire réunie à cet effet.

c) Par ailleurs, en ce qui concerne les agents remplissant les conditions d'ancienneté requises pour subir soit une probation, soit un essai professionnel et qui en feront la demande avant le 1^{er} juillet 1976, il est confirmé que la date d'effet retenue pour le classement sera, en cas de réussite, le premier jour du mois suivant celui au cours duquel l'ouvrier aura rempli ces conditions, sans toutefois pouvoir être antérieure au 1^{er} juillet 1974. La commission des ouvriers qualifiés de métier réexaminera, dès sa prochaine séance, la liste des filières par métiers.

Interclassements

Les deux parties ont convenu que, dans les plus brefs délais et au plus tard le 15 mars 1976, les commissions compétentes auront examiné les interclassements des emplois afin de les intégrer dans les nouvelles grilles, la date d'effet des mesures correspondantes étant fixée sur proposition de ces commissions.

Filiation de la direction des productions avantages acquis

L'Administrateur Général du C.E.A. a indiqué que les avantages acquis par chaque agent, dans le cadre de la finalisation de la Direction des Productions, seront soit reconduits, soit compensés par des avantages équivalents.

Reclassement de l'échelle 6 à l'échelle 7 prononcé au 1^{er} juillet 1975 date d'effet.

Les promotions à l'échelle 7 des chefs de chantier prononcées au 1^{er} juillet 1975 prendront effet rétroactivement à la date à laquelle les intéressés auront justifiés de 13 ans d'ancienneté aux échelles 5 et 6 et, au plus tôt, le 1^{er} juillet 1974.

Indemnité d'eau

L'Indemnité d'eau dont bénéficie le personnel ouvrier chef de famille est étendue au personnel ouvrier célibataire, à compter du 1^{er} octobre 1975, à raison de :

- 60 % pour moins de 15 ans de services miniers ;
- 66,66 % pour 15 ans et plus de services miniers.

Chauffage en logements collectifs

a) Les ouvriers logés par le C.E.A. en immeuble à chauffage collectif auront la faculté de percevoir, à compter du 1^{er} janvier 1975, le montant de la prime statutaire, à charge pour eux de supporter les dépenses de chauffage,

l'option étant exercée annuellement.

b) À titre exceptionnel et pour la seule année 1974, les intéressés percevront la différence entre le montant des dépenses réelles de chauffage et la contre valeur de l'allocation de fuel (sur la base du prix moyen de ce combustible en 1974).

Logement des célibataires en HLM

Les célibataires logés en H.L.M. supporteront le coût du loyer dans la limite de l'indemnité statutaire pour le logement type F1 (occupé par un seul agent) ou de la somme des deux indemnités statutaires pour un logement F2 (occupé par deux agents), ces mesures prennent effet au 1^{er} janvier 1976.

Harmonisation de mesures générales sur les établissements miniers.

Une commission paritaire sera constituée en vue d'examiner les propositions d'harmonisation qui seront présentées par les organisations syndicales.

Indemnisation des journées perdues par suite des refus d'exécuter les tirs.

Ces journées sont indemnisées sur la base de :

- 27,04 F pour les ouvriers du jour,
- 31,92 F pour les ouvriers du fond.

Cantine

Le C.E.A. versera dans les conditions habituelles sa participation pour tous les repas servis au personnel dans les cantines de la Crouzille pendant la période de grève.

Avance

Le C.E.A. versera dès que possible, au personnel ayant fait grève une avance de 2000 F remboursable par mensualités égales, en 10 mois par prélèvement sur les salaires.

Modalités finales

a) la Direction ne prononcera pas de sanctions disciplinaires pour les actions menées par le personnel ouvrier depuis le 12 novembre 1975.

1976 : Les mines d'Uranium du CEA seront finalisées et deviendront COGEMA.

1992 : Date de l'arrêt de l'exploitation des mines d'Uranium de notre région.

LES MINEURS D'URANIUM DE VENDÉE (Période de 1976 à 1991) Hubert Barbonneau, syndicaliste

À partir de 1974, un nouveau tournant va s'opérer sur les divisions de Vendée (85), de la Crouzille (87), et du MAC (établissement situé à Limoges et qui regroupe le service des sondeurs) : l'embauche de centaines de personnes afin de remplacer la population vieillissante embauchée entre 1950 et 1958.

En 1980 ce sera l'ouverture de la division minière de Lodève (34) en remplacement de la fermeture de la division du Forez (03).

Les besoins d'EDF en uranium naturel, afin de répondre à l'approvisionnement de nos centrales, dépassent les 7 500 tonnes par an. L'ensemble des trois divisions minières n'en produisait que 2 500 tonnes.

Ce tonnage ne devait en principe pas baisser afin de garder, nous disait-on, l'indépendance énergétique de la France. (Notre revendication à la CGT était que la production devait atteindre 50 % de nos besoins). Mais cela était une autre histoire !!!

Depuis juin 1976, les mineurs d'uranium n'étaient plus CEA mais COGEMA et malgré un courrier en date du 21 avril 1976 de l'administrateur général du CEA -André Giraud- essayant de nous rassurer sur le maintien des avantages acquis, nous ne l'étions pas vraiment et nous avions raison.

Le Comité de coordination continuera à se réunir régulièrement à chaque fois que cela sera nécessaire. Avec les camarades de Lodève un sang nouveau était apparu : la CGT représentait plus de 95 % aux élections professionnelles ouvriers. La direction se voyait obligée de tout faire afin de mettre en place un syndicat FO sur cette division. Ce fut fait mais le but escompté ne s'est pas produit, ce syndicat restera marginal.

Après l'accident de Three-Mile-Island aux États-Unis en 1979, le matraquage de la direction sur l'importance de baisser les coûts de production du fait d'une conjoncture défavorable sur les cours du prix de l'uranium était permanent. Les méthodes d'exploitation changeaient, les conditions de travail s'en ressentaient. Il fallait remplacer le sélectif par la grosse production à tout prix, notamment sur la division de Vendée qui avait la plus faible teneur. La mécanisation toujours plus importante, avec pour conséquences des engins toujours plus volumineux, qui inévitablement demandaient une dimension de galeries plus larges et plus hautes et posaient le problème des soutènements et de l'aérage qui s'en suivait. L'arrivée de la sous-traitance également pour le minage en MCO (mines à ciel ouvert) en Vendée et l'arrivée d'un nouvel explosif (le nitrate fuel) soi-disant moins coûteux mais beaucoup plus dangereux pour la santé des mineurs sur le siège du Chardon (44).

Les syndicats CGT se sont durement battus avec nos Délégués mineurs, nos élus au CE, au CHSCT.

Nous avons réussi, avec l'aide des camarades du CEA, Jacques Trélin et Michel Hulot, à intervenir au plus haut niveau, c'est-à-dire au CHSCT du groupe CEA afin de dénoncer toutes ces situations néfastes pour les mineurs. Nous avons beaucoup insisté sur les effets de synergie entre l'ensemble des nuisances concernées (rayonnements ionisants, gaz d'engins diesel, nitrate fuel, etc.). Les résultats furent mitigés, l'utilisation du nitrate fuel ne sera pas étendue aux autres puits de la division de Vendée.

On ne peut pas reprocher aux syndicats CGT des mineurs d'uranium de ne pas avoir contribué à l'amélioration des conditions de travail et à la défense de la santé des mineurs. Maintenir l'exploitation des mines d'uranium en France correspondait non seulement à un besoin et une indépendance énergétique mais aussi à la sauvegarde de l'emploi et du tissu social avec toutes les retombées économiques de nos régions minières. Les études épidémiologiques étaient engagées depuis longtemps. La façon de les interpréter était peut-être discutable mais elles avaient le mérite d'exister.

**La fin du document concerne les licenciements et la fermeture des mines d'uranium écrit par Patrick Mançois.*

Dans quelles conditions COGEMA et ses filiales (AREVA aujourd'hui) exploitaient et exploitent les mines d'uranium au Niger et au Gabon depuis 30 ans ? Quelles études épidémiologiques seront faites sur le personnel de ces exploitations qui travaillent dans des conditions épouvantables ? Pour exemple, l'année 1988 correspond à la production maximale des mines d'uranium en France mais à partir de

cette date les fermetures de divisions minières vont se succéder. Pourtant, huit ans plus tard dans la publication CEA (mémento sur l'énergie 1996), il est indiqué au chapitre «Réserves énergétiques en France» que le taux d'indépendance de la France vis-à-vis de l'uranium est de 100 % alors que les mines françaises sont en fin de vie. Dans les publications ultérieures ce chapitre disparaîtra.

Notons que cette façon de voir l'indépendance de la France est parfaitement logique dans le système économique actuel. La production d'une entreprise n'appartient pas au pays où l'entreprise est implantée mais à son propriétaire. Si les mines d'uranium en Afrique ou ailleurs sont la propriété de COGEMA ou AREVA aujourd'hui, alors l'uranium produit est français. L'économie moderne nous a permis de récupérer des territoires coloniaux que nous avons perdus : une façon moderne de gérer la colonisation ! Ainsi, notre soi-disant indépendance énergétique qui serait due à l'uranium vient en réalité d'Afrique depuis bien des années déjà, mais aussi du Canada et d'ailleurs.

Les catastrophes de Three-Mile-Island de 1979 et de Tchernobyl en 1986 réactivaient fortement les opposants au nucléaire.

L'année 1988 sera privilégiée dans l'histoire des luttes des mineurs d'uranium. Les revendications sur les salaires, les inégalités très importantes concernant les avantages en nature, l'intégration des primes dans le salaire de base, les primes des OQM (les ouvriers qualifiés de métiers) alignées sur les mineurs puisque de plus en plus ces mêmes OQM passaient tout leur poste (souvent dans les tailles) afin de dépanner les engins, devinrent une priorité.

En réunion d'information, après un Comité de coordination où nous

étions tous d'accord sur la nécessité de faire monter la température, nous décidions sur l'ensemble des divisions et du MAC, de deux heures de grève en début de chaque poste à partir du 13 avril.

Les choses vont s'accélérer. Alors que la Direction n'accordait que des miettes lors de réunions locales, à Lodève la Direction va très vite envenimer la situation en répondant favorablement à une revendication de la CGC et attribuera une prime de rapport à tout le personnel d'encadrement.

Ce fut ressenti comme une injustice. De plus les mineurs estimaient, à juste titre, que la différence de l'avantage en nature fuel était trop importante entre le personnel ouvrier (2750 l/an) et l'encadrement (5500 l/an) c'est-à-dire presque que le double alors que le statut du mineur parlait d'écart entre les ouvriers et les ETAM de 1,1 à 1,2 ! Il ne s'agissait pas d'une jalousie entre deux catégories de personnel mais de critères concrets. Les normes d'isolation de l'époque étant moins contraignantes qu'aujourd'hui : les 2750 litres de fuel attribués au personnel ouvrier dans une année étaient pour la plupart insuffisants alors que les 5500 litres attribués au personnel d'encadrement dépassaient largement les besoins nécessaires pour l'année.

La colère étant montée très haut, après avoir informé les autres divisions, les mineurs de Lodève (2 bus, 100 mineurs) décident de partir dans la nuit du mercredi au jeudi 21 avril pour Vélizy (700 km), le siège de la Direction parisienne de la COGEMA. Celle-ci, au bout de quelques heures, enchaînera de l'intérieur ses portes d'accès afin d'empêcher les mineurs de circuler librement dans l'immeuble et parlera de séquestration. Un huis-sier de justice viendra confirmer que c'était bien la Direction qui, elle-

même, s'était enfermée donc n'avait pas été séquestrée.

Après l'information à l'ensemble du personnel de Vendée, de la Crouzille et du MAC, nous appelons à 24 heures de grève le vendredi 22 avril. En Vendée, à l'appel du syndicat, une centaine de mineurs se rendra à Mortagne-sur-Sèvre, le siège administratif de la COGEMA.

Devant l'insistance des mineurs, nous poussons notre chef de division, Georges Chapot, à venir s'entretenir avec les mineurs. Ce fut un moment très fort. Sans qu'aucun délégué n'ait à intervenir, cela fusait de partout. À aucun moment, le chef de division sera en position de convaincre que cette grève ne servait à rien.



À ce stade de l'histoire, je précise que nous étions, le 22 avril 1988, à deux jours du premier tour de l'élection présidentielle.

Dans le même temps à Vélizy, les mineurs de Lodève prennent la décision très courageuse, à l'unanimité, de redescendre dans l'Hérault pour voter et promettent à la Direction de revenir dès le lundi matin puisqu'au-

cune revendication n'avait été ni discutée donc ni satisfaite.

Le dimanche soir, les 100 mineurs de Lodève reprenaient la route pour arriver au lever du jour à Vélizy, c'était l'occupation de nouveau autour du site de la Direction générale.

Sur les autres divisions minières (dans les assemblées générales), la décision était prise de partir dans la nuit du lundi au mardi afin de rejoindre nos camarades de l'Hérault (un bus de la Crouzille et un bus de Vendée). À 10 heures du matin, nous étions 200 mineurs autour de l'immeuble de notre direction générale.

Nous étions convoqués le mercredi matin au tribunal de Versailles. Une centaine de mineurs s'y rendra avec notre Secrétaire fédéral national, Jacky Bernard, notre Avocat, ainsi que notre camarade Jacques Trélin de l'UNSEA CGT. L'autre centaine de grévistes restera sur place.

Notre camarade Margaléjo, du syndicat de Lodève, réussira à prendre la parole au cours de l'audience afin de réaffirmer nos revendications notamment les inégalités concernant les avantages en nature.

Le président du tribunal jugera nos revendications justes et nommera un médiateur afin de régler le conflit. Ce fut un grand moment de notre lutte.

Avec l'aide de notre Fédération Nationale du Sous-sol, ainsi que celle de l'UL CGT de Vélizy, la solidarité s'organisera afin de nourrir 200 mineurs et ce jusqu'au vendredi midi. Beaucoup dormirent dans les bus et dans les coffres de ces mêmes bus. Jour et nuit, une permanence tenait le piquet de grève autour d'un feu de camp.

À partir du mercredi soir, les chaînes des halls d'entrée furent enlevées et la Direction a été contrainte, pour des raisons d'hygiène évidentes, de nous

laisser disposer des sanitaires du hall d'entrée. Nous avons pu également, pour une cinquantaine d'entre nous, dormir à l'intérieur de ce même hall.

La négociation débutera à 20 heures le jeudi soir, elle durera une partie de la nuit. Les résultats obtenus n'étaient pas négligeables, outre les anticipations de hausses de salaires y compris une prime dégressive nous obtenions :

- L'intégration de la PEP dans le salaire de base.

- L'instauration d'un salaire minimum garanti dont le montant brut annuel pour l'année 1988 est fixé à 80 000 Francs.

- L'augmentation significative des primes OQM fond portées de 70 à 75 % de la prime moyenne d'abatage effectivement payée.

- 3 230 litres de Fuel (zone climatique Vendée Crouzille), 350 litres de plus pour le personnel ouvrier.

- 2 900 litres pour la zone climatique de Lodève.

- Les célibataires de plus de 30 ans d'âge bénéficieront des avantages en nature des agents mariés sans enfants.

- Les agents postés des postes 1 et 2 dont le lieu et l'horaire de travail ne permettent pas l'accès à la cantine pourront se procurer, pour la somme de 6 Francs, des tickets restaurant dont la valeur libératoire est fixée à 15 Francs.

- Les gratifications liées à l'obtention de la médaille du travail sont revalorisées à compter du 1^{er} Janvier 1988.

- Un jour de congé supplémentaire sera attribué lorsque la fête de Noël tombe un samedi ou un dimanche.

- L'augmentation de 10 % de l'indemnité de logement.

- L'augmentation de 6 Francs/jour de toutes les primes ouvriers (rendement et satisfaction).

- La journée du retour vers nos Divisions minières, c'est-à-dire le 29 avril, sera payée par la Direction ainsi que la journée du 21 pour les camarades de Lodève.

Un protocole de fin de grève sera signé vers 14 heures le vendredi et tous, après la photo collective, nous repartirons vers nos divisions respectives.

La Direction sera disposée à ne pas prononcer de sanctions et à mettre fin aux actions judiciaires engagées pour les faits en relation avec le conflit.

Ce qui doit être dit aussi, c'est que pendant toute cette semaine la lutte a continué sur tous les puits des divisions minières avec les camarades de notre organisation syndicale restés sur place.

Du jamais vu sur nos divisions minières, les femmes de mineurs sont rentrées dans l'action. Par exemple en Vendée, une vingtaine d'entre elles envahissaient (le mercredi matin) le bureau du chef de division afin que s'ouvrent de véritables négociations. Des actions de femmes de mineurs auront lieu aussi sur les autres divisions. Cela marquera profondément notre histoire.

La fin de l'année 1988 sera marquée par le début du processus de liquidation de l'extraction de l'uranium en France. La fermeture de la division de Vendée était programmée en premier du fait de la plus faible teneur des trois divisions.

Un plan social sera mis en place sur l'ensemble des divisions avec incitations aux départs volontaires, incitation pour mutation dans le groupe COGEMA Métallurgie, et dans les FLS CEA, départ en préretraite pour

ceux qui remplissaient les conditions, etc.

Le Comité de coordination se réunira avec notre fédération nationale.

Il sera décidé d'engager l'action sous toutes ses formes tant sur le plan national que local :

- manifestations dans nos régions et communes concernées,
- réunions publiques afin d'alerter les populations sur l'impact de l'économie locale,
- interventions auprès des maires des communes concernées ainsi que des conseillers généraux,
- interventions auprès des députés,
- articles dans la presse locale, les radios locales et FR3 dans chaque région,
- en Vendée, manifestations à la Roche-sur-Yon lors de la venue du ministre du travail pour l'inauguration d'une pépinière d'entreprise.

Toutes ces manifestations seront proposées et décidées avec les mineurs. Dans le même temps, le Comité de coordination avait décidé de ne rien négocier.

La CGT ne voulait pas négocier la fermeture de la mine ! Avons-nous eu raison ou tort ? Quoi qu'il en soit nous nous sommes très vite rendu compte que beaucoup de mineurs de Vendée bien sûr, mais aussi de l'ensemble des divisions, postulaient pour quitter le navire ! A partir de là, il fallait se rendre à l'évidence, nous étions en difficulté.

De plus, après la catastrophe de Tchernobyl, les antis nucléaires ne nous favorisaient pas la tâche.

Avec le secrétaire du comité de coordination Patrick Mançois et deux autres camarades, je suis allé en tant que secrétaire du syndicat CGT Vendée à Berné en Bretagne. Aidés par les camarades de l'UD CGT de

Lorient, nous nous sommes engagés (après la Direction qui s'était cassée le nez) à tenir une réunion publique pour l'ouverture d'un gisement très prometteur dans cette commune. Même le maire de cette localité a reçu des menaces de brûler sa scierie s'il acceptait l'ouverture de l'exploitation.

La réunion durera 1/4 d'heure et les activistes nous rendaient la tâche impossible. La majorité présente à cette réunion était des agriculteurs qui bénéficiaient de la PAC (politique agricole commune) et qui polluaient toute la nature et les algues du littoral avec les lisiers qu'ils épandaient intensivement.

Il fallait se rendre à l'évidence : entre la volonté politique (de gouvernements de droite et socialiste confondus) de casser le statut du mineur en France, toutes substances confondues, depuis plus de trente cinq ans et les problèmes environnementaux, nous étions cernés. Pour confirmer, le député de Vendée de l'époque Philippe Devilliers affirmait publiquement dans la presse qu'il avait deux ennemis dans son département «les vipères et l'uranium». Il faut quand même préciser qu'il avait dans sa commune des Herbiers, deux élus communistes dont l'un d'eux était notre camarade Gérard Champain, Secrétaire du syndicat du secteur Est et aussi délégué mineur.

À partir de là le processus était plus qu'engagé. Le dernier round aura lieu à Paris fin 1988 : 150 mineurs des trois divisions minières iront au ministère de l'industrie et à Vélizy voir le PDG de la COGEMA (Syrota). Avant de partir, plusieurs ingénieurs de Vendée nous donneront beaucoup d'informations quant aux réserves d'uranium encore existantes et au coût très faible des traitements par lixiviation en Vendée.

Peine perdue, on nous ramenait à notre minerais à 1,5 pour mille alors

que le l'Afrique et le Canada exploitaient du 20 pour cent.

L'histoire des luttes des mineurs d'uranium actifs s'arrêtera en 1992. Une poche de résistance d'une quarantaine de mineurs de Lodève négociera le statut du mineur (mis à disposition) jusqu'à la retraite tout en travaillant dans les usines de la métallurgie (Marcoule, Pierrelatte, La Hague).

L'analyse que nous devons faire de toute cette période est difficile à se construire. Tout n'a pas été négatif. Avons-nous pendant toutes ces années réussi à élever la conscience de classe des personnels et des populations de nos divisions minières ?

Oui sûrement, mais pas assez pour faire face au déficit qui nous était imposé.

Barbonneau Hubert
Secrétaire du Syndicat CGT
Retraités Uranium Vendée

La période des licenciements par Patrick Mançois

Dès le dernier trimestre 1988, lors d'un Comité Central d'Entreprise, la direction de COGEMA a annoncé un plan de suppression d'emplois, avec à terme, la fermeture de l'ensemble des divisions minières métropolitaines.

Dès lors la réaction ne se fait pas attendre et l'action s'organise autour de la CGT.

Année 1989

Le 20 janvier, 450 mineurs accompagnent une délégation CGT reçue au ministère de l'industrie pour exiger une «table ronde» réunissant toutes les parties concernées, syndicat, ministère de tutelle, direction COGEMA.

Ce même jour, une délégation sera reçue au siège de la direction générale

à Vélizy par le PDG, M. Syrota, qui a annoncé que le plan de licenciements est inévitable. Décision confirmée lors d'un CE extraordinaire à la Crouzille présidé par le même Syrota.

La CGT appelle, de façon très offensive, à poursuivre l'action sous toutes ses formes.

Cette table ronde ne venant pas, les mineurs de la Crouzille décident, suite à une assemblée générale, d'occuper l'Hôtel de Région du Limousin. Pour l'anecdote, le Président François Mitterrand devait l'inaugurer la semaine suivante. Cette inauguration a été reportée et cette occupation a permis, enfin, d'avoir cette table ronde.

La veille du jour où l'expert comptable doit rendre son rapport aux élus du CCE, un appel à 24 heures de grève est lancé par la CGT sur toutes les divisions minières.

Pour la Crouzille, une manifestation est organisée à la sous-préfecture de Bellac le 28 Février 1989, des élus locaux se joindront à celle-ci.

Le 16 Mars 1989, à l'appel de l'Union Départementale CGT, un rassemblement inter professionnel a de nouveau lieu à la sous-préfecture de Bellac pour la défense de l'emploi sur ce bassin du nord de la Haute- Vienne.

Fin Avril 1989, 460 agents ont déjà quitté la Crouzille, volontairement ou contraints par la Direction.

Le 12 Mai 1989, une manifestation est organisée à Limoges lors de l'inauguration, enfin, de l'Hôtel de Région par le Président Mitterrand. Les mineurs sont présents pour lui rappeler qu'ils ont été trahis par l'intermédiaire du ministère de l'industrie et de ses services.

Année 1990

Cette année sera ponctuée par de nombreuses actions, parmi celles-ci :

- nouvelle manifestation au siège de COGEMA à Vélizy au mois de juin,

- manifestation à Limoges à l'appel des élus de la municipalité de Razes où participeront non seulement les mineurs mais aussi la population de cette commune et des environs,

- diverses manifestations de colère, très compréhensives, ont eu lieu à cette période, notamment des déversements de minerais devant les mairies de Bessines et Ambazac, ainsi que sur la nationale 20 au lieu dit Chanteloube,

- manifestation à Ambazac, lors de la venue de Syrota, pour expliquer aux élus locaux et aux cadres de l'entreprise le bienfait de la fermeture des mines d'uranium !!!

- manifestation devant l'usine SIMO à Bessines avec un face à face mineurs gardes mobiles,

- arrêt des trains en gare d'Ambazac afin d'obtenir un rendez- vous avec le préfet de la région.

Les années suivantes, avec des suppressions d'emplois tous les ans, l'action se poursuivra notamment sur les salaires et les conditions de travail et ceci jusqu'à la fermeture définitive de la Crouzille en juin 1998.

Amnistie des révoqués de 1948-1952 Roger DANOT, Syndicaliste

Le 27 février dernier, le Sénat a adopté une proposition de loi sur l'amnistie sociale qui nous concerne nous les retraités révoqués des grèves de 1948 – 1952 dans les basins houillers de CDF.

Mais nous le sommes déjà par la loi d'amnistie du 4 août 1981 et, contrairement au général Salan et aux tenants de l'OAS, nous n'avons

perçu aucune indemnisation d'aucune sorte, ce qui pose un problème jamais résolu à ce jour ... car par delà ce n° 1 concernant les révoqués s'ajoute en conséquence celui des devenus retraités et veuves dont on ne parle jamais.

Le 2ème problème c'est l'application qu'a fait la CANSSM de la loi du 9 juillet 1984 en son article 12 où il est écrit, je cite :» de la prise en compte pour la détermination du droit à pension des périodes non indemnisées de chômage involontaire» alors que la CANSS écrit en date du 10 février 1986, je cite : «sont validées au titre de l'article 12!!! et plus loin je cite : «il vous appartient de me préciser la date exacte de votre première embauche (qui ne figure nulle part dans la loi su 9 juillet 1984) dans ces chantiers». En réalité il n'y en a qu'une sur un chantier et non dans l'entreprise Richard Ducros à Alès Gard. J'ai été licencié le chantier terminé. Le 4 juin 1986, la CANSS dans un courrier écrit, je cite :»j'ai l'honneur de vous informer qu'il vient d'être procédé à la révision de votre prestation pour tenir compte de la période de chômage consécutive à votre licenciement». (A ce titre il faut souligner qu'une prestation est une somme versée au titre d'une législation sociale en l'occurrence il s'agit de la loi du 9 juillet 1984 sus citée).

Ainsi le CANSS manipule ce que dit la loi. Elle n'a pas à réduire la substance de cette loi en introduisant de fausses références (l'article 2 au lieu du 12) des exigences et distinctions qui ne s'y trouvent pas.

De ce fait en la matière, la loi de référence article L 441-7(1) du code pénal est devenu Article L 447-1 qui dit :»indépendamment des cas prévus au présent, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 244,90 euros d'amende le fait de ...»

Et l'article L 313-3 qui dit :»l'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un

faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manœuvres frauduleuses de tromper une personne physique ou morale et de déterminer ainsi à sont préjudice ou préjudice d'un tiers...».

A partir de là, j'ai appris que le seul moyen d'avoir accès à la signification d'un énoncé (article 12 de la loi du 9 juillet 1984) est de le situer dans son contexte, c'est-à-dire de prendre en compte sa dimension sémantique (des périodes n'étant pas la période) et le processus qu'il convoque dans la traduction de sa valeur de vérité; La loi c'est 30 mois de chômage non indemnisés à prendre en considération, dans mon cas... pour la CANSS c'est 3 mois et il en est ainsi pour tous les révoqués et veuves depuis 29 ans.

Tout cela est le résultat du jeu de la patate chaude mise en place par

la CANSS qui la passe à ANGDM pour atterrir à la CDC qui me la renvoie et d'ANGDM reprend pour m'orienter vers M. Le Président de la commission de recours amiable de la CANSS que j'ai contacté par lettre avec accusé de réception en date du 2 février 2013 restée sans réponse à ce jour!!!

Pour conclure je demande au groupe Mines sa position et ce qu'il compte faire pour la récupération de nos droits en dehors de la probabilité de la double amnistie pour un même sujet ou le légalisme fait à ce jour défaut.

Vu mon grand âge, et ma santé fragile, (95 ans) mon avocat a réussi à accélérer le délai pour que l'audience se tienne le plus vite possible.

Ma situation, pourrait permettre aux quelques anciens mineurs encore vivants, ou les ayants droits de se servir de ma situation afin de faire reconnaître leurs droits notamment dans le bassin du centre midi".

Roger DANOT



"Devant le refus de la commission de recours amiable de la CANSSM de prendre en compte l'ensemble des périodes de chômage involontaires non indemnisées, j'ai saisi le TASS (tribunal des affaires sociales) des Deux Sèvres.

Celui-ci vient de me donner raison dernièrement, 65 ans après les faits, à savoir, la prise en compte des périodes de chômage non indemnisées du 29 septembre 1952 au 14 décembre 1952, et du 27 septembre 1953 au 1 mai 1955.

La CANSSM fait appel de la décision, malgré tout il s'agit d'une grande avancée afin de reconnaître le caractère abusif des licenciements des grèves de 1948 et 1952.



Photos : Les cahiers de l'Institut d'Histoire Sociale Mines-Energie - Septembre/Novembre 2013

IL Y A 50 ANS LES ETDA DE SAINT-NAZAIRE DANS UN LONG CONFLIT VICTORIEUX.

Le 28 février 1967 les Employés, Techniciens, Dessinateurs, Agents de maîtrise (ceux qui étaient appelés « les collaborateurs » dans la convention collective de 1955 ou « les mensuels » plus couramment par les autres salariés, distribuaient un tract inter syndical, CGT, CFDT, FO, appelant à la grève totale et illimitée.

Du côté patronal, mais aussi dans les milieux du gouvernement et politique, on ne s'imaginait pas que cette décision concernant 3 200 « collaborateurs » des cinq grandes entreprises de la métallurgie de Saint-Nazaire (Chantiers de l'Atlantique, Sud Aviation, SMPA, AFO, THIRIET) allait conduire à deux mois de grève totale qui auront d'importantes répercussions à Saint Nazaire, dans le département et dans toute la France.

C'est aussi près de 12 000 ouvriers de la métallurgie qui seront aussi dans ce conflit.

Ce conflit aura été unique en France, tant pour ces catégories sociales de salariés, tant pour la durée, tant par le succès, tant pour la solidarité, tant pour la conduite de cette grève totale.

Il est utile de revenir sur cette lutte, non par nostalgie, mais pour en tirer des enseignements.

Depuis les grands conflits de 1955 et 1957 à Saint-Nazaire, les patrons recherchaient la manière de trouver une sorte de paix sociale avec la poli-

tique des accords d'entreprises d'une durée de 3 ans, renouvelable, notamment sur les salaires, avec un système de comparaison : salaires parisiens/salaires nazairiens, salaires moyens

catégories professionnelles entre la région parisienne et Saint-Nazaire était différent et avait déjà été l'objet du conflit de 1955.

S'agissant de salaires moyens, les catégories les plus qualifiées étaient victimes de cette comparaison et particulièrement les ETDA, sur la comparaison de la valeur du point (le salaire des ETDA se calcule ainsi : coefficient x valeur du point) et faisait apparaître un différentiel de 16 % sur la valeur du point au détriment des ETDA de Saint-Nazaire.

Il faut aussi se souvenir



EP 2378 - UD CFDT



EP 2379 - UD CFDT

toutes catégories confondues.

Du côté des syndicats réformistes (CFDT, FO, CGC) ce système convenait.

Du côté des syndicats CGT (ouvriers et ETDA) ce système avait l'inconvénient d'être faussé, le rapport des

des licenciements massifs de 1964 et 1965 avec la fermeture des Fonderies et des 1 000 licenciements dans la navale, de la politique de bas salaire menée par les directions d'entreprises et la politique gouvernementale de DE GAULLE et de son ministre du travail JEANNENAY.

La CGT s'était doté d'un syndicat spécifique des ETDA en 1964 et au regard de cette situation avait mené tout au long de l'année 1966 une campagne d'information auprès de ces catégories pour démontrer que leurs salaires faisaient apparaître un décalage important avec les salaires des mêmes catégories de la région parisienne sur la valeur du point.

Cette bataille sur les salaires était d'autant plus sensible dans ces catégories, que les responsabilités professionnelles s'étaient accrues avec des changements importants dans le processus du travail.

Après de multiples réunions inter syndicales et assemblées des personnels, les premières réunions avec la direction des Chantiers de l'Atlantique, puis des autres entreprises, conduisaient à un refus d'ouvrir des négociations sur la revalorisation de la valeur du point.

Après une grève d'avertissement, sans résultat, l'exigence des ETDA, qui avaient bien pris conscience de leur sous rémunération et de la sous reconnaissance de leurs responsabilités professionnelles devint plus forte pour la grève totale et illimitée qui intervint le 1^{er} mars, au cours d'une assemblée générale qui réunissait 2 400 ETDA, approuvant à 70,50 % cette décision.

Ainsi chaque jour, après une assemblée générale, la grève était reconduite avec des initiatives particulières.

Dans les entreprises et particulièrement aux Chantiers de l'Atlantique, les patrons tentèrent d'opposer les ouvriers à la grève des ETDA et particulièrement de l'encadrement.

Le syndicat CGT des ouvriers a appelé à soutenir la grève des ETDA et à refuser les ordres de travail qui ne viendraient pas de leur chef d'équipe ou contremaître et qui viendraient de cadres supérieurs, chef d'atelier ou Ingénieur, ou encore de rares chefs

qui ne faisaient pas grève, appelés « les jaunes »

Cet appel fut largement partagé par les ouvriers et d'autant plus que les ETDA établissaient chaque matin des piquets de grève qui dissuadaient les briseurs de grève.

Au bout de quelques jours le ton monta rapidement, des grévistes faisaient la chasse aux "jaunes", il était en effet inacceptable que quelques individus se fassent les complices des patrons pour briser la grève de l'immense majorité des ETDA qui depuis le 1^{er} mars s'était renforcée et qui avait gagné la presque totalité de l'encadrement y compris de contremaîtres et chefs d'ateliers.

L'objectif des patrons d'utiliser les ouvriers contre la maîtrise pour briser la grève fut un échec total, la solidarité de classe était une réalité incontournable et incontestable.

Les tentatives de négociations avec les patrons par l'intermédiaire de l'inspecteur du travail TOMI, et du direction départemental du travail SALMON, du sous Préfet de Saint-Nazaire et du Préfet, de réunions, de commissions mixtes ne donnaient aucun résultat, les patrons conduits par PINCZON, PDG des Chantiers de l'Atlantique, refusant toutes les propositions de l'inter syndicale sous l'appréciation et le contrôle des assemblées générales des grévistes.

Chaque jour au rythme des piquets de grève, des assemblées, des visites d'entreprises, les manifestations se



1er mai 1967 - Raymond Tessier

poursuivaient, sans aucun débordement, avec calme et une confiance qui déstabilisaient les pouvoirs publics qui commençaient à faire apparaître les « forces de l'ordre » qui se trouvaient présentes mais sans occupation.

Le dimanche 19 mars, après 15 jours de grève, la direction des Chantiers de l'Atlantique décide le lock out des ouvriers, mettant ainsi dans la rue plus de 6 000 ouvriers qui eux aussi manifesteront, les manifestants ETDA croisent les manifestants ouvriers, chaque groupe décide de son côté de l'occupation de ses journées.

De leur côté les syndicats ouvriers, CGT, CFDT, FO ; multiplient les initiatives auprès des pouvoirs publics contre le lock out et pour des négociations sur leurs revendications, notamment salaires et bonis.

Des plaintes sont déposées par les patrons contre les grévistes et lock outés pour entrave à la liberté du travail (piquets de grève) et violation de domicile (visites des entreprises), la présence des forces de l'ordre devient plus visible pour tenter des heurts.

Rien n'y fait, les patrons et les pouvoirs publics (Préfet et ministère) sont

en échec, il n'y a pas la répétition de 1955 et 1957, le calme règne à Saint-Nazaire.

Mais le ton monte et la solidarité de classe se traduit dans les manifestations inter professionnelles avec la participation des travailleurs de la métallurgie non lock outés, les employés des collectivités, la fonction publique, la Sécurité Sociale, le BTP, avec de puissantes manifestations réunissant plusieurs dizaines de milliers de personnes à Saint-Nazaire.

Des manifestations se déroulent aussi dans les villes de la région nazairienne.

Le mardi 21 mars, les femmes des grévistes et lock outés manifestent, elles seront 3000 avec le soutien des organisations syndicales, venant avec les jeunes enfants derrière une banderole « Pour une Vie Meilleure ».

La manifestation des femmes va être une nouvelle étape, à la fois dans le soutien aux grévistes et lock outés et dans l'expression de municipalités, de commerçants et même des jeunes patrons qui dans une déclaration demande des négociations pour mettre fin au conflit.

Du côté de la sous préfecture et de la préfecture, c'est l'énervement avec les provocations policières qui tentent des barrages aux manifestants qui ne tombent pas dans le piège grossier, avec l'utilisation de talkies walkies en tête et en arrière des manifestations et quand la manifestation arrive face aux forces de police, tourne les talons pour aller dans l'autre sens.

Le calme règne à Saint-Nazaire et les policiers sont inutiles.

Le 23 mars, nouvelle manifestation inter professionnelle à Saint Nazaire avec plus de 15000 manifestants.

Le 28 mars, l'inter syndicale ETDA est reçue au ministère du travail par JEANNENAY avec le PDG des Chantiers de l'Atlantique PINCZON, pas d'avancée dans les négociations.

Le 30 mars, manifestations à Nantes des grévistes et lock outés avec le soutien des Unions départementales CGT, CFDT, FO, FEN, plus de 8000 manifestants.

Déjà 1 mois de grève, de manifestations de refus patronal, mais la solidarité active s'organise avec l'apport des pêcheurs CGT du Croisic, des agriculteurs, des soutiens par des arrêts de

travail, des messages de solidarité, des collectes dans les entreprises, les bureaux, les cantines gratuites pour les enfants à Saint-Nazaire, Trignac, Montoir, Saint-Malo, Sain-Joachim, La Chapelle des Marais.

Le 3 avril, 34^{ème} jour de grève PINCZON déclare « Je ne peux pas céder et je ne céderais pas ».

Le but taper au moral les familles des grévistes et lock outés, pas de salaire du mois de mars pour les grévistes et amputé du lock out pour les ouvriers, et les bas salaires ne permettent pas de faire des réserves.

Parallèlement les provocations policières deviennent plus fortes avec l'apparition des CRS.

La grève et les manifestations se poursuivent au même rythme.

Le 6 avril, nouvelle manifestation des femmes à Saint-Nazaire avec la même détermination et plus de 3000 manifestantes.

Les contacts avec PINCZON sont maintenus par l'intermédiaire de l'Inspection du travail et une nouvelle commission mixte est décidée.

Au 42^{ème} jour de grève le mardi

11 avril manifestation à Saint-Nazaire avec la participation de secrétaires nationaux (BEAUMONT / CGT, THARAUD/FO, CHE-REQUE/CFDT), vers une réunion au ministère du travail.

Ce même jour à l'appel des Unions Départementales CGT, CFDT, FO, FEN, manifestation à Saint-Nazaire avec les secrétaires (ROUSSELOT/CGT, DECLERC/CFDT, HEBERT/FO), 35000 manifestants avec la



1er mai 1967 - Raymond Tessier

participation des paysans/travailleurs et quelques tracteurs.

Le même jour déclaration de VIAL (Evêque de Nantes) « condamnant le système de déshumanisation et des conditions indignes de l'emploi ».

Au 45^{ème} jour de grève le 14 avril, les grévistes écrivent à FOUCHET (ministre de l'intérieur) lui demandant d'utiliser les CRS pour nettoyer les plages souillées par la marée noire puisqu'ils sont sans occupation à Saint-Nazaire.

Au 48^{ème} jour de grève, le lundi 17 avril, nouvelle commission mixte, le résultat est repoussé par 87,2 % du vote des grévistes.

Au 49^{ème} jour de grève, le mardi 18 avril, manifestation au Palais de Justice de Saint-Nazaire en soutien aux ouvrières de chez Bégy (fabrique de bas et collants) poursuivies par leur patron pour grève avec occupation des lieux de travail et après affrontements avec la police, aucune sanction du tribunal.

Au 50^{ème} jour de grève, le mercredi 19 avril, manifestation de nuit à Saint-Nazaire avec plus de 15000 manifestants.

Intervention des Fédérations de la métallurgie auprès de l'UIMM pour des négociations.

Au 52^{ème} jour de grève, le vendredi 21 avril nouvelle manifestation des femmes, et déclaration des commerçants de Saint-Nazaire et de la Région qui demandent des propositions qui permettent de conclure un accord (le commerce souffre).

Au 57^{ème} jour de grève, le jeudi 27 avril, manifestation départementale à Saint-Nazaire avec plus de 50000 manifestants, avec de nombreux soutiens, commerçants, agriculteurs, pêcheurs, mouvements associatifs, municipalités, partis politiques de gauche, élus.



SC 2528 - UD CGT

Les syndicats ETDA CGT, CFDT, FO, décident avec l'accord des grévistes de contre propositions à faire pour la réunion au ministère du travail qui aura lieu dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai.

Le vote de confiance est donné aux délégués qui vont négocier par 97,7 % des grévistes.

Au 61^{ème} jour de grève dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai un accord sur un compromis est conclu et qui porte sur :

Augmentation de la valeur du point de 7,5 % (allant jusqu'à 10 % bas salaires).

Commissions paritaires dans les entreprises sur l'organisation du travail et les classifications.

Courbe de raccordement pour refaire la hiérarchie des salaires avec un salaire plancher fixé à 670 francs, soit 102,14 euros, alors que le SMIG était à cette époque de 371,95 francs soit 56,70 euros. Ce même salaire plancher est passé à 690 francs en juin 1968 soit 105,18 euros alors que le SMIC était de 520 francs soit 79,27 euros.

Bilan des discussions dans 6 mois.

Après négociations le 1^{er} mai l'accord est étendu aux ouvriers et le boni sera intégré dans le taux horaire.

Dorénavant les ETDA ne s'appelleront plus « collaborateurs »

La solidarité :

Tout au long de ce conflit de deux mois de nombreux témoignages de solidarité sont parvenus des entreprises, bureaux et services, du département, mais aussi de toute la France.

Des Confédérations CGT, CFDT, des fédérations CGT de la métallurgie et de nombreuses autres professions, des syndicats d'entreprises.

Des partis politiques PCF, SFIO, PSU.

Des syndicats d'enseignants FEN, SNI, SNES SUP.

des étudiants de Nantes et de la région Parisienne, des lycéens, des artistes.

Du congrès national des Amicales Laïques.

Des départements des Pays de la Loire et de Bretagne.

Des pêcheurs, des agriculteurs, avec 45 tonnes de poissons et 10 tonnes de pommes de terre

D'associations sportives, de commerçants.

Des artistes, Jean Ferrat en concert à Saint-Nazaire fait don de son cachet.

A St-Nazaire : “Grève politique ? Oui mais le syndicalisme a le devoir de s’occuper de la politique économique et sociale”



SC 1562 - un P sur l'E

Les coiffeurs font gratuitement les coupes de cheveux aux grévistes et à leurs enfants.

Des témoignages de syndicats de Belgique.

La solidarité des municipalités de Saint-Nazaire, Trignac, Montoir, St. Malo, St. Joachim, La Chapelle des Marais, La Baule, du Conseil Général, de la CAF, de la SBEL, sous formes de gratuité des cantines ou de dons financiers.

Des matches de foot sont organisés au profit des grévistes.

Mais pour la CGT, il faut intensifier la solidarité financière à la solidarité active.

Devant l'élan de soutien national, la CGT propose de déployer dans toute la France des équipes de grévistes et lock outés, pour à la fois populariser le conflit et collecter de l'argent pour aider les familles à tenir et ce dès le début du deuxième mois de grève.

C'est ainsi que des équipes inter syndicales vont parcourir le pays en car pour collecter, avec l'aide des syndicats, des municipalités, de certains évêchés, à la porte des entreprises, sur les marchés, à la porte des églises.

Les militants sont bien accueillis par les municipalités en particulier de la région parisienne, par les syndicats locaux qui sont d'une aide importante en les accompagnant sur place dans l'organisation des collectes.

L'accueil est une réussite, les délégations de collecteurs sont souvent hébergées et nourries par des familles ou dans des équipements municipaux.

Jamais dans l'histoire ouvrière de Saint-Nazaire nous n'avions connu une telle solidarité, tant politique que matérielle à la fois dans des zones industrielles importantes telles que la région parisienne, Marseille, Caen, Toulouse, Le Mans, les mines de l'Ardèche, Decazeville qui ne sont là que quelques exemples.

Ainsi c'est 2,8 millions francs, ce qui correspondrait à 426 800 euros en 1967 et aujourd'hui à 533 500 euros qui seront ainsi collectés et qui ont permis d'apporter une aide substantielle aux familles.

Cette solidarité importante a eu aussi l'effet de populariser ce conflit qui a contribué aux grèves de 1968.

Les enseignements :



SC 5212 - CHTP

Le succès du conflit, de part sa durée, de part son résultat, réside dans l'unité des organisations syndicales qui s'est construite sur le terrain et sous le contrôle des grévistes qui chaque jour en assemblée générale en ont été les décideurs tant sur les revendications, que sur l'évolution des négociations, que sur les résultats obtenus par leur lutte.

Ce conflit a été révélateur, en son temps, de la lutte des classes, de la solidarité de classe face à un patro-

nat et un pouvoir qui avait la volonté d'intégrer ces catégories sociales aux managements d'exploitation capitaliste en les désignant « collaborateurs » les patrons ont eux aussi analysé ce conflit, ils ont par la suite utilisé d'autres stratégies d'intégration de ces catégories, notamment par des études pour adapter les techniques de la guerre psychologiques de management du monde du travail dirigée par Maurice Papon, PDG de l'Aérospatiale.

Ce conflit de deux mois a été un exemple par la détermination des grévistes, par la volonté de repousser toutes les tentatives de provocations policières de la part des patrons et du pouvoir politique.

De l'union sans faille entre les grévistes et les lock outés, alors que les patrons voulaient qu'ils s'opposent, cela a été pour eux un échec.

Remerciements :

Les ETDA ont tenu à remercier la population de Saint-Nazaire et au-delà de leur soutien, de leur solidarité matérielle et financière, de la façon la plus humaine...

en participant massivement à une collecte de sang.

Guy TEXIER et Walter BUFFONI (février 1917)

Bibliographie :

Archives personnelles Guy TEXIER et Walter BUFFONI

Film de C.A.V.T.A. Saint Nazaire

En hommage aux principaux animateurs ETDA/CGT de ce conflit dont certains nous ont quittés

Les négociateurs : Jean LESCURE, Walter BUFFONI, Georges DELASSALE, Georges PUSSAT, Georges GOMEZ.

Les autres animateurs : Jean Claude THENARD, Jean Pierre COURONNE, Michel RIVAL, Roger MAILLARD, Roger VAYNE de la Fédération des métaux et tous les autres qui sont nombreux.

Les organisateurs de la solidarité : Gilbert OLIVE, Marc Le BIGOT, André DELASSALE, André HOURNEAU, André OLLIVIER, et Lulu PELON qui en était la trésorière.

Les porteuses de la banderolle : Madeleine BARBIN, Evelyne GUIGAND, Jacqueline ANEZO.

Les dactylos : Laurette HYOU et Yvette COURONNE.



SC 1589 - un P sur l'E

LA DISPARITION DE ROGER ROUSSELOT

Notre camarade Roger Rousselot est décédé au mois d'août, ses obsèques se sont déroulées dans l'intimité familiale.

Roger Rousselot fait partie de ces militants qui ont consacré des dizaines d'années de leur vie au service de la classe ouvrière, tant au niveau syndical que politique, sans compter, souvent au détriment de leur carrière professionnelle.

Roger était ouvrier de la navale, chez Dubigeon à Nantes, il était un élu CGT du personnel, très tôt dans l'entreprise avant de devenir secrétaire général de l'Union Départementale CGT de Loire Atlantique de 1954 à 1969 puis secrétaire du Comité Régional CGT des Pays de

la Loire de 1969 à 1982, membre de la Commission Exécutive Confédérale de la CGT pendant la même période et représentant de la CGT au Conseil Économique et Social des Pays de la Loire.

Roger était un militant intègre, exigeant, fidèle à ses convictions de métallo cégétiste qu'il défendait avec ténacité et courage, dans une époque qui n'était pas des plus facile.

Cette période de la guerre froide entre les deux blocs, n'était pas sans répercussion dans notre pays et les militants de la CGT étaient souvent l'objet de la vindicte patronale et des gouvernements succes-

sifs par ce qu'ils défendaient les travailleurs.

C'était aussi la période de la guerre d'Algérie et du Viet Nam et les positions de la CGT sur les droits du peuple algérien à l'indépendance et pour la paix faisaient débats et répressions de la part des adversaires politiques et syndicaux à l'indépendance et à la lutte contre le colonialisme.

Roger a aussi été un animateur incontestable des luttes ouvrières de 1955 à 1982, contre la destruction de l'industrie notamment dans la région nantaise et pour le progrès social.



- SC 5497 : 45^{ème} congrès de l'UD CGT 44, Nantes, 1973. À la tribune du congrès de l'UD CGT 44 en 1973 (de g. à d.) : Georges Prampart, Hugues Grelet (UGFF), Georges Séguy, Roger Rousselot, Nicole Le Brizault (secteur femmes) et Joseph Windels (secrétaire à l'organisation). [CHT, coll. Georges et Cécile Prampart]

En 1978, au moment de la rupture de la gauche sur le Programme Commun, Roger avec d'autres camarades a exprimé son désaccord avec la majorité de la CGT tant en Loire Atlantique qu'au niveau confédéral.

Au congrès confédéral, de Grenoble en 1978, le débat avait conforté l'orientation majoritaire de la CGT, tout comme celui de 1982 de l'Union Départementale de Loire Atlantique.

Il a défendu avec ténacité sa position, cela n'a pas été sans heurt, le débat a été vif, sans concession, parfois violent.

Son départ à la retraite à 58 ans a fait qu'il s'est éloigné de ses engagements de toute sa vie militante et de la CGT, il n'en reste pas moins qu'il a été un militant honnête, courageux, qui a assumé avec engagement et compétence d'importantes responsabilités à la CGT pendant près de 30 ans.

Pour toutes ces années d'engagements et de responsabilités, il mérite notre respect et notre reconnaissance.

Guy TEXIER, Yannick CHENEAU.



- SC 2860 : Mai 68 à Nantes, manif du 8 mai. Prise de parole de Roger Rousselot (CGT) sur les marches de la place de la duchesse Anne. [CHT, coll. Le Paysan nantais]



- SC 6064 : Manif CGT-CFDT « la jeunesse veut vivre », Paris, 4 octobre 1975. 2e à g. (casquette de marin) Joseph Windels, 3e à g. Nicole Le Brizaut, 4e Yannick Chéneau, 5e Roger Rousselot, 6e Georges Prampart, 7e Daniel Palvadeau, 8e Marcel Guihéneuf. [CHT, coll. UD CGT 44]

LA GENESTRIE | LE GÂVRE

LA CGT EN FÊTE

organisée par les retraités CGT de Loire-Atlantique

**JEUDI 7
SEPTEMBRE
2017**

OUVERTURE à 9 h 30

Débat 14 h

Animation stands

Randonnée pédestre

Inscription à partir de 9 h
départ 9 h 30



à partir de 17 h 30 - BAL

Avec Jean-Marc

**RESTAURANTS
au prix unique de**

13€00

+ restauration rapide

16h

**PHILIPPE POIRIER
Ferrat, Réggianni...**

**VENT ARRIÈRE
Chants d'marins**

15 h

**1 BON DE
SOUTIEN**

7€

donne droit
à 1 entrée,
à retirer à l'USR

(participation au financement de la fête)
1 tirage avec de nombreux lots



**Union Syndicale des Retraités CGT
de Loire-Atlantique**

1, place de la Gare de l'État
44276 NANTES cedex 2
Tél. : 02 28 08 29 60

4, rue Marceau
44600 SAINT-NAZAIRE
Tél. : 02 40 22 23 21



2017 - Imprimerie CGT 44